

RAPPORT DE SYNTHÈSE DU PRÉSIDENT DE LA SOUS-COMMISSION 4

(Tous les documents mentionnés dans le présent rapport sont disponibles sur la [page web des documents de la réunion de la Commission de 2020](#))

1. Examen de la composition de la Sous-commission

Conformément à la circulaire 7729/20 de l'ICCAT, la Sous-commission 4 souhaite la bienvenue au Royaume-Uni en tant que membre de la Sous-commission 4. La liste complète des membres de la Sous-commission 4 figure dans le document GEN-004A/20.

2. Examen des tableaux d'application

Aucune question spécifique n'a été soumise à la Sous-commission ; les interprétations faites par la Sous-commission 4 au cours des années précédentes concernant les mesures de report sont toujours valables et ont été prises en compte dans l'élaboration des tableaux.

3. Mesures pour la conservation des stocks et mise en œuvre des *Critères de l'ICCAT pour l'allocation des possibilités de pêche*

Quatre propositions ont été soumises à l'examen de la Sous-commission 4.

La première, le "*Projet de recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 19-03 de l'ICCAT sur la conservation de l'espadon de l'Atlantique Nord*" [PA4-803], a été adoptée par la Sous-commission par consensus.

Trois propositions relatives au requin-taupe bleu ont été déposées :

- a) « *Projet de recommandation de l'ICCAT sur la conservation du stock de requin-taupe bleu de l'Atlantique Nord capturé en association avec les pêcheries de l'ICCAT* » [PA4-804], proposé par l'Union européenne.
- b) « *Projet de recommandation de l'ICCAT visant à établir un programme de rétablissement pour le requin-taupe bleu de l'Atlantique Nord capturé en association avec les pêcheries relevant de l'ICCAT* » [PA4-805], proposé par les États-Unis. En plus du projet de recommandation, les États-Unis ont également présenté un document sur les *Meilleures pratiques pour réduire la mortalité totale du requin-taupe bleu de l'Atlantique Nord* [PA4-807].
- c) « *Projet de recommandation de l'ICCAT sur la conservation du stock de requin-taupe bleu de l'Atlantique Nord capturé en association avec les pêcheries de l'ICCAT* » [PA4-806], proposé par le Canada. Ce dernier a ensuite été coparrainé par le Gabon, le Sénégal, le Royaume-Uni et le Taipei chinois et a également reçu le soutien de la Norvège.

Il y a eu une divergence de vues sur le contenu de ces trois propositions et, malheureusement, il n'a pas été possible de parvenir à un consensus. Il a donc été noté que les dispositions de la Rec. 19-06 resteraient en vigueur pour 2021, et des discussions supplémentaires auraient lieu entre les sessions.

Des déclarations relatives au requin-taupe bleu ont été reçues du Canada [PA4-831], de l'Union européenne [PA4-814 et 829], du Gabon [PA4-827], du Maroc [PA4-817], du Sénégal [PA4-812], du Royaume-Uni [PA4-816 et PA4-830], des États-Unis [PA4-818 et 823] et du Taipei chinois [PA4-826].

Des déclarations ont également été reçues des observateurs suivants : The Ecology Action Centre [PA4-810], Global Tuna Alliance [PA4-809], PEW Charitable Trusts [PA4-808], Project Aware [PA4-824], Sciaena [PA4-815], Shark Project [PA4-813 et 828], Shark Trust [PA4-819] et WWF [PA4-811].

Les déclarations sont jointes en tant qu'**appendices xx**).

4. Identification des mesures obsolètes sur la base du point 3 ci-dessus

Il n'y a pas de mesures obsolètes à retirer du recueil actif pour le moment. Cette question sera discutée à nouveau à la réunion de 2021 de la Commission.

5. Recommandations à la Commission sur la base des conclusions exposées ci-dessus

Sur la base de ce qui précède, la Sous-commission 4 recommande à la Commission d'adopter :

- Le « *Projet de recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 19-03 de l'ICCAT sur la conservation de l'espadon de l'Atlantique Nord* » [PA4-803].

- Qu'une réunion intersessions ou de la Sous-commission 4 se tienne en juillet 2021 pour continuer à travailler sur les mesures à prendre pour le requin taupe bleu.